

Etaient présents : Muriel BATAILLE, Anita BENIER, Annick BUISSON, Edith CHARDON, Laurence CHEVOLOT, Gérard CORGNAC, Frédéric CUILLERIER, Marie-Paule DUMINIL, Patrick ECHEGUT, Bernard ESPUGNA, Karin FISCHER, Yves FROISSART, Dominique LORCET, Elisabeth MANCHEC et Astrid REYT.

Étaient excusés : Jean-Pierre DURAND, Bertrand HAUCHECORNE.

Ordre du jour :

1. Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) : demandes de subvention
2. Elaboration du projet de CRST 2023-2029
3. Questions diverses

Monsieur le Président informe que le prestataire pour l'AMO PCAET a été recruté par la commission marché à procédure adaptée. Il note que la personne qui sera recrutée sur le poste de chargé de mission PCAET devra avoir un profil davantage communicant et animation que technique.

**1. Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) : demandes de subvention**

Le Bureau valide les projets suivants :

| Axe | Mesure | Projet                                       | Porteur           | Dépense éligible | Tx  | Subvention | F/I |
|-----|--------|--|-------------------|------------------|-----|------------|-----|
| A   | 10     | Création d'une aire d'accueil vélo (phase 1) | Beaugency         | 136 432,00 €     | 39% | 52 900 €   | I   |
| B   | 16     | Modernisation du Théâtre du Puits-Manu       | Beaugency         | 33 090,00 €      | 30% | 9 900 €    | I   |
| B   | 20     | Création d'une garderie périscolaire         | Dry               | 495 158,00 €     | 19% | 94 000 €   | I   |
| B   | 22     | Création d'un skate-park et d'un city-park   | Meung-sur-Loire   | 134 253,00 €     | 20% | 26 800 €   | I   |
| B   | 22     | Création d'un parcours sportif               | Tavers            | 26 593,00 €      | 20% | 5 300 €    | I   |
| B   | 22     | Création d'un parcours de santé              | Artenay           | 11 675,00 €      | 20% | 2 300 €    | I   |
| B   | 22     | Création d'une aire de jeux                  | Cercottes         | 38 731,00 €      | 20% | 7 700 €    | I   |
| B   | 22     | Eclairage du stade                           | Patay             | 96 216,00 €      | 20% | 19 200 €   | I   |
| B   | 22     | Modernisation de l'éclairage du Polyèdre     | Chaingy           | 35 015,00 €      | 20% | 7 000 €    | I   |
| B   | 22     | Création d'une aire de jeux                  | Saint-Ay          | 96 168,00 €      | 20% | 19 200 €   | I   |
| D   | 31     | Diagnostic de biodiversité agricole          | Pays Loire Beauce | 35 000,00 €      | 26% | 9 200 €    | F   |
| E   | 35-3   | Travaux modernisation éclairage public       | Mareau-aux-Prés   | 112 135,00 €     | 40% | 44 800 €   | I   |
| E   | 36-3   | AMO - PCAET                                  | Pays Loire Beauce | 59 664,00 €      | 80% | 47 700 €   | F   |

Concernant le projet de garderie périscolaire, le Président observe que le nombre d'assistantes maternelles baisse sur le territoire et souligne la nécessité pour la puissance publique d'intervenir sur le sujet. Précisant que le projet présenté par Dry est déjà réalisé, il se félicite de la souplesse du CRST qui, à la différence d'autres politiques publiques, permet de financer des projets même s'ils sont commencés voir achevés.

Concernant le projet de skate-park à Meung-sur-Loire, le Président souligne l'intérêt à insonoriser au maximum l'équipement, notamment dans un souci de cohabitation avec le voisinage proche. L'Agence Nationale du Sport (ANS) a également été mobilisée sur ce projet.

M. le Président souligne la qualité de la démarche menée par Tavers qui, depuis une vingtaine d'années, aménage étape par étape son territoire. Il rappelle que le Pays Loire Beauce a souvent soutenu les projets de la commune et notamment le café du centre-bourg, lequel sera inauguré le 1<sup>er</sup> mars 2023.

Le soutien aux projets de Cercottes, Patay et Chaingy est proposé en cohérence avec le volet 3 du Département du Loiret. Ces communes ont en effet sollicité le Département, lequel s'est rapproché du PETR pour identifier, le cas échéant, des possibilités de cofinancement.

Monsieur le Président observe qu'il reste environ 200 000 € de crédits disponibles sur une enveloppe globale de 8 125 000 €, soit 2,4%. Il invite les membres du Bureau à relayer auprès d'eux les possibilités notamment sur le dispositif A VOS ID (entreprise d'insertion, ressourcerie, espace de coworking, matériel, etc.).

Les dossiers peuvent être déposés sur le site NOS AIDES EN LIGNE jusqu'au 12 mai 2023, date de clôture du CRST.

## **2. Elaboration du projet de CRST 2023-2029**

---

Le Président précise que cette réunion vise à établir une première ébauche du futur CRST ; laquelle devra être affinée dans les semaines à venir. Il note qu'une réunion avec les bailleurs sociaux doit avoir lieu le 1<sup>er</sup> mars pour connaître leurs besoins en termes de création de logements et de rénovation de logement.

L'agent de développement informe que, suite à l'appel à projets ayant eu lieu entre septembre et décembre 2022, le Pays a réceptionné plus de 245 projets, représentant plus de 116 millions d'€ d'investissement et plus de 17 millions d'€ de subventions sollicitées. Il est donc proposé aux élus du Bureau de faire des arbitrages pour bâtir la maquette du futur CRST. Ces arbitrages pourraient prendre en compte les projets « très prioritaires », les projets s'inscrivant sur la période 2023-2026 (jusqu'à la fin du mandat, étant entendu que le bilan mi-parcours permettra d'ajuster les priorités du prochains mandats), les « figures imposées » par la Région (5% de biodiversité, 15% plan climat énergie, THD, etc.). Par ailleurs, il est précisé que les projets inéligibles (eau, assainissement, etc.) ne rentreront pas dans la maquette proposée à la Région.

Le Président informe que la commune de Lailly-en-Val a renoncé à créer un nouveau gymnase et va se concentrer sur la réhabilitation de l'ancien gymnase. Ce projet pourra être soutenu au titre du plan isolation du CRST.

### **AXE A1 : Attractivité numérique du territoire : 235 560 €**

Mesure 1 : numérique : 235 560 €

Ces crédits vont permettre à la Région de soutenir le déploiement du THD en milieu rural (via la DSP du Loiret).

### **AXE A2 : Accueil des entreprises : 300 000 €**

Mesure 2 : foncier économique : 300 000 €

Mesure 3 : création de locaux d'activité : 0 €

La subvention du CRST sur les zones d'activité est de 50% du reste à charge (une fois les recettes liées à la vente des terrains déduites).

### **AXE 3 : Économie agricole : 312 300 €**

Mesure 4 : Agriculture Biologique : 30 300 €

Mesure 5 : diversification et circuits-courts : 250 000 €

Mesure 5-1 : mise en place d'un Projet Alimentaire de Territoire (PAT) : 32 000 €.

Le déploiement d'un PAT à l'échelle du Pays Loire Beauce s'inscrit dans les objectifs de son projet de territoire validé en décembre 2022.

Les projets agricoles seront traités au fil de l'eau.

**AXE 4 : Économie Sociale et Solidaire : 0 €**

Mesure 8 : insertion par l'activité économique : 0 €

Les projets d'insertion par l'activité économique mobiliseront en priorité les crédits A VOS ID.

**AXE 6 : Économie touristique : 160 000 €**

Mesure 10 : tourisme à vélo

Mesure 12 : itinérance touristique équestre

Mesure 13 : œnotourisme

Mesure 14 : sites touristiques et lieux d'information touristique : 160 000 €

Le projet de déplacement de l'office du tourisme de Beaugency et la création de bornes d'information touristique par la CCBL sont retenus.

**TOTAL AXE A : DEVELOPPER L'EMPLOI ET L'ECONOMIE : 1 007 860 €**

**Crédits d'investissement : 975 860 €**

**Crédits de fonctionnement : 32 000 €**

**AXE B1 : Service à la population : 660 000 €**

Mesure 15 : Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) : 400 000 €

Mesure 15-1 : Contrat Local de Santé (CLS) : 0 €

Mesure 19 : structure d'accueil petite enfance (0-3 ans) : 220 000 €

Mesure 20 : accueil extrascolaire et locaux jeunes : 0 €

Mesure 21 : soutien au commerce de proximité : 40 000 €

Le projet de MSP de St-Ay et le projet d'acquisition et d'aménagement du centre de santé d'Ouzouer-le-Marché sont retenus

Des crédits sont fléchés pour soutenir les projets de structure d'accueil petite enfance (3 projets identifiés).

**AXE B2 : accès à la culture : 250 000 €**

Mesure 16 : salle de spectacle support d'une programmation culturelle : 0 €

Mesure 17 : équipements de lecture publique : 250 000 €

Mesure 18 : équipements liés à l'enseignement artistique : musique, danse, art dramatique : 0 €

**AXE B3 : sport : 1 000 000 €**

Mesure 22 : équipements sportifs et de loisirs : 1 000 000 €

Mesure 22-2 : équipements nautiques : 0 €

**TOTAL AXE B : FAVORISER LE MIEUX-ETRE SOCIAL : 1 910 000 €**

**Crédits d'investissement : 1 910 000 €**

**Crédits de fonctionnement : 0 €**

**AXE C0 : paysage : 0 €**

Mesure 22-3 : mise en valeur des paysages du Val de Loire : 0 €

**AXE C1 : aménagement d'espaces publics : 740 000 €**

Mesure 23 : aménagement de l'espace public : 740 000 €

Le Bureau souhaite proposer un taux de 30% pour les projets d'aménagement d'espaces publics, lesquels doivent pour être éligible favoriser le lien social, être le support d'une animation commerciale ou être situé aux abords de sites à enjeux touristiques.

La Région rappelle que le cadre d'intervention indique un taux de 40% et que ce souhait de passer à un taux de 30% devra faire l'objet d'une négociation.

Il est rappelé que la création de parking n'est toujours pas éligible au CRST.

### **AXE C2 : foncier : 620 000 €**

Mesure 23-1 : requalification de friches urbaines : 620 000 €

Mesure 23-2 : animation et développement urbanisme durable : 60 000 €

Mesure 23-5 : revitalisation des centres villes et centres bourgs : 0 €

Mesure prioritaire s'inscrivant dans l'objectif du « zéro artificialisation nette », la mesure 23-1 sera dotée de 680 000 € de crédits permettant de soutenir notamment la réhabilitation de la friche Chantopac à Patay, la friche Shoppy à Beauce-la-Romaine et la requalification de l'ancien supermarché à Artenay.

Beaugency, dans le cadre de l'enveloppe « pôle d'animation » (490 000 € fléchés vers Beaugency) souhaite que la démolition et la dépollution de la friche Tréca puisse bénéficier du CRST. Ce projet constitue une première étape ; la seconde étape consistant en la réalisation d'un complexe de tennis à rayonnement intercommunal (et mobilisant le reste de l'enveloppe « pôle d'animation »).

Le Bureau ne souhaite pas mobiliser les crédits du CRST pour soutenir le déploiement des actions de TOPOS sur le Pays Loire Beauce, étant entendu que les EPCI participent déjà à hauteur de 0,50 € par habitant à son financement. Ces crédits de fonctionnement proposés sont basculés dans l'enveloppe fongible.

### **AXE C3 : habitat – logement : 200 000 €**

Mesure 24-1 : acquisition de logements temporaires meublés pour jeunes : 0 €

Mesure 24 : acquisition-réhabilitation en vue de la création de logements locatifs publics sociaux : 0 €

Mesure 25 : construction de logements locatifs publics sociaux : 0 €

Mesure 27 : rénovation thermique du parc public social : **200 000 €**

Mesure 26 : aménagement de quartier d'habitat durable : 0 €

Mesure 26-1 : aire d'accueil des gens du voyage : 0 €

Mesure 28 : rénovation thermique du parc locatif privé : 0 €

Il est rappelé qu'une réunion se tenant le lendemain, avec les bailleurs sociaux, doit permettre d'identifier leurs besoins, tant en termes de création de logements que de réhabilitation.

Le Bureau souhaite que les projets de rénovation thermique des logements sociaux soient prioritaires et flèche 200 000 € sur cette mesure.

### **AXE C4 : rénovation urbaine : 0 €**

Mesure 29 : rénovation urbaine : 0 €

### **AXE C5 : mobilité durable : 660 000 €**

Mesure 30 : vélo utilitaire : 620 000 €

Mesure 30-1 : étude mobilité à l'échelle de l'Orléanais : 40 000 €

Mesure 30-2 : actions issues de l'étude mobilité : 0 €

Mesure 30-3 : initiatives locales pour des alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture : 0 €

Le Bureau souhaite flécher 620 000 € de crédits vers la création de pistes cyclables. Le taux de subvention sera de 25% dans la mesure où les deux EPCI sont entrés en compétence mobilité. Les projets proposés s'inscriront dans un plan d'ensemble de développement des pistes cyclables (logique intercommunale et maillage du territoire).

Des crédits de fonctionnement sont proposés pour financer une étude sur les mobilités qui serait réalisée à l'échelle de l'Orléanais (et portée par les EPCI).

|  |
|--|
| <b>TOTAL AXE C : RENFORCER LE MAILLAGE URBAIN ET RURAL : 2 220 000 €</b> |
|--|

|   |
|---|
| <b>Crédits d'investissement : 2 160 000 €</b> |
|---|

|   |
|---|
| <b>Crédits de fonctionnement : 60 000 €</b> |
|---|

---

### **Soutenir les expérimentations de « territoires en transition » : 0 €**

Aucun projet n'est identifié sur cet axe.

**AXE D : Stratégie régionale biodiversité :**

Mesure 31 : Trame Verte et Bleue (études et aménagement) : 275 100 €

Mesure 32 : gestion alternative des espaces publics : 167 000 €

Mesure 33 : biodiversité domestique : 0 €

Mesure 34 : matériels agricoles favorables à la biodiversité et à l'eau : 0 €

La Région souhaite qu'un minimum de 406 400 € soit fléché sur cet axe.

Le Bureau retient le fait de flécher 48 000 € de crédits de fonctionnement permettant de soutenir environ trois Inventaires de Biodiversité Communale (IBC).

**TOTAL AXE D : STRATEGIE REGIONALE BIODIVERSITE : 442 100 €**

Crédits d'investissement : 394 100 €

Crédits de fonctionnement : 48 000 €

**AXE E : Plan Climat Energie Régional :**

Mesure 35 : plan isolation des bâtiments publics et associatifs : 1 000 000 €

Mesure 35-1 : bonification climat-énergie : 200 000 €

Mesure 35-2 : éclairage public : 500 000 €

Mesure 35-3 : PCAET : 50 000 €

Mesure 36 : filière bois énergie : 0 €

Mesure 36-4 : géothermie sur sondes verticales : 300 000 €

Le Bureau constate qu'il existe de nombreux projets de rénovation énergétique. Par ailleurs, certains projets de réhabilitation d'équipements sportifs seront plutôt orientés vers cet axe plutôt que vers la mesure 22.

Le Bureau retient le fait de flécher 50 000 € de crédits de fonctionnement pour l'animation du PCAET.

**TOTAL AXE E : E : PLAN CLIMAT ENERGIE REGIONAL : 2 050 000 €**

Crédits d'investissement : 2 000 000 €

Crédits de fonctionnement : 50 000 €

**Animation territoriale dédiée au contrat : 300 000 €**

Ces crédits permettront de financer le poste d'agent de développement et d'assistante de développement.

**Enveloppe fongible : 310 040 €**

Crédits fongibles d'investissement : 100 040 €

Crédits fongibles de fonctionnement : 210 000 €

**F : A VOS ID : 500 000 €**

Ces crédits se répartissent à 50-50 entre crédits de fonctionnement et crédits d'investissement. Il n'est pas possible de flécher moins de crédit sur ce dispositif.

Ce premier échange permet d'obtenir une version 1 de la maquette du CRST, laquelle présente en l'état un déficit de 140 00 € de crédits d'investissement. Il appartiendra aux membres du Bureau, à l'occasion de la prochaine réunion, de procéder à des choix de façon à entrer dans l'enveloppe des 8 600 000 € allouée par la Région au territoire.



| CRST PETR PAYS LOIRE BEAUCE<br>2023-2029               | Dotations proposées |                  |                    | % du total |
|--|---------------------|------------------|--------------------|------------|
| PRIORITÉS THEMATIQUES                                  | Investissement      | Fonctionnement   | Total              |            |
| <b>A : DEVELOPPER L'EMPLOI ET L'ECONOMIE</b>           | <b>975 860 €</b>    | <b>32 000 €</b>  | <b>1 007 860 €</b> | <b>12%</b> |
| Axe A1 : Attractivité numérique du territoire          | 235 560 €           | - €              | 235 560 €          | 3%         |
| Axe A2 : Accueil des entreprises                       | 300 000 €           | - €              | 300 000 €          | 3%         |
| Axe A3 : Economie agricole                             | 280 300 €           | 32 000 €         | 312 300 €          | 4%         |
| Axe A4 : Economie Sociale et Solidaire                 | - €                 | - €              | - €                | 0%         |
| Axe A6 : Economie touristique                          | 160 000 €           | - €              | 160 000 €          | 2%         |
| <b>B : FAVORISER LE MIEUX-ETRE SOCIAL</b>              | <b>1 910 000 €</b>  | <b>- €</b>       | <b>1 910 000 €</b> | <b>22%</b> |
| Axe B1 : Services à la population                      | 660 000 €           | - €              | 660 000 €          | 8%         |
| Axe B2 : Développement de l'accès à la culture         | 250 000 €           | - €              | 250 000 €          | 3%         |
| Axe B3 : Sport   | 1 000 000 €         | - €              | 1 000 000 €        | 12%        |
| <b>C : RENFORCER LE MAILLAGE URBAIN ET RURAL</b>       | <b>2 160 000 €</b>  | <b>60 000 €</b>  | <b>2 220 000 €</b> | <b>26%</b> |
| Axe C0 : Paysages                                      | - €                 | - €              | - €                | 0%         |
| Axe C1 : Aménagement d'espaces publics                 | 740 000 €           | - €              | 740 000 €          | 9%         |
| Axe C2 : Foncier                                       | 620 000 €           | - €              | 620 000 €          | 7%         |
| Axe C3 : Habitat – Logement                            | 200 000 €           | - €              | 200 000 €          | 2%         |
| AXE C4 : Rénovation urbaine                            | - €                 | - €              | - €                | 0%         |
| AXE C5 : Mobilité durable                              | 600 000 €           | 60 000 €         | 660 000 €          | 8%         |
| <b>PRIORITÉ TRANSVERSALE : TRANSITION ECOLOGIQUE</b>   |                     |                  |                    |            |
| 30-6 : Expérimentations de "territoires en transition" | - €                 | - €              | - €                | 0%         |
| <b>D : STRATEGIE REGIONALE BIODIVERSITE</b>            | <b>394 100 €</b>    | <b>48 000 €</b>  | <b>442 100 €</b>   | <b>5%</b>  |
| <b>E : PLAN CLIMAT ENERGIE REGIONAL</b>                | <b>2 000 000 €</b>  | <b>50 000 €</b>  | <b>2 050 000 €</b> | <b>24%</b> |
| <b>ANIMATION TERRITORIALE DEDIEE AU CONTRAT</b>        |                     | <b>300 000 €</b> | <b>300 000 €</b>   | <b>3%</b>  |
| <b>ENVELOPPE FONGIBLE</b>                              | <b>100 040 €</b>    | <b>210 000 €</b> | <b>310 040 €</b>   | <b>4%</b>  |
| <b>SOUS-TOTAL HORS A Vos ID</b>                        | <b>7 540 000 €</b>  | <b>700 000 €</b> | <b>8 240 000 €</b> | <b>96%</b> |
| <b>F : A VOS ID</b>                                    | <b>250 000 €</b>    | <b>250 000 €</b> | <b>500 000 €</b>   |            |
| <b>ENVELOPPE TOTALE DU CONTRAT</b>                     | <b>7 790 000 €</b>  | <b>950 000 €</b> | <b>8 740 000 €</b> |            |
|  | Invest              | Fctt             |                    |            |
| Marges disponibles                                     | - 140 000 €         | - €              |                    |            |

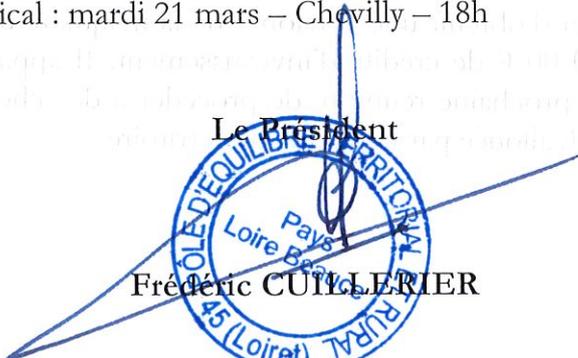
Le Président rappelle le calendrier prévisionnel de finalisation du CRST :

1. 1<sup>er</sup> mars 2023 : réunion avec les bailleurs sociaux
2. Bureau du 14 mars : finalisation de la maquette
3. Validation en comité syndical du 21 mars et éventuels ajustements suite aux remarques émises
4. Dépôt le 15 mai (après le 12 mai)
5. Négociation Région – PETR/EPCI/Beaagency : début septembre
6. Présentation devant la 5<sup>ème</sup> commission en septembre / octobre
7. Vote en commission permanente régionale d'octobre / novembre
8. Signature officielle fin 2023

### 3. Questions diverses

#### Agenda

- Prochain Bureau : mardi 14 mars - visio et présentiel
- Prochain Comité syndical : mardi 21 mars – Chevilly – 18h

Le Président  
  
 Frédéric CUILLETRIER  
 Président du CRST Pays Loire Beauce (Loiret)